

Jeunesse européenne : ouverture du processus décisionnel aux jeunes, suivi du Livre Blanc

2003/2127(INI) - 26/02/2004 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 378 voix pour, 13 contre et 23 abstentions le rapport d'initiative de Mme Lissy GRÖNER (PSE, D) sur la participation et l'information des jeunes, le Parlement européen accueille favorablement les objectifs proposés par la Commission et le Conseil. Il regrette toutefois que le contenu de la résolution du Conseil ne reflète pas intégralement les propositions initiales de la Commission. En ce qui concerne la méthode ouverte de coordination, le Parlement appuie pleinement la méthodologie proposée comme possibilité de parvenir à une meilleure coopération en la matière. Il demande que celle-ci soit rapidement mise en oeuvre, sans lourdeur bureaucratique excessive et dans le respect du principe de subsidiarité. Il invite la Commission à mettre au point, de concert avec le Parlement européen et le Conseil, des mécanismes concrets et des conditions structurelles pour mieux tenir compte des intérêts de la jeunesse dans les politiques communautaires. Il invite le Conseil et les États membres à arrêter des formes concrètes d'échange d'expériences, à formuler des critères d'évaluation et à prévoir des ressources financières suffisantes pour financer cette coopération. Le Parlement rejette toutes les formes de discrimination dans la mise en oeuvre des lignes d'action proposées par la Commission et demande le renforcement de toutes les actions qui vont dans le sens de l'égalité entre les sexes. Le Parlement se félicite également que, dans le projet de traité constitutionnel, figure une référence explicite à la participation des jeunes à la vie démocratique de l'Europe et à la création d'un Corps volontaire européen d'aide humanitaire. En ce qui concerne la participation, le Parlement appuie le principe de la consultation des organisations internationales de la jeunesse et demande notamment que les conseils nationaux de la jeunesse soient, eux aussi, consultés sur une base comparable. Les jeunes devraient être consultés selon le principe de l'approche par le bas (bottom-up) aux niveaux local, régional et national. Pour le Parlement, il faut en particulier reconnaître les organisations et réseaux de jeunesse existants et institutionnaliser avec eux un dialogue permanent, dans le respect du principe de l'égalité de traitement. Le Parlement se dit également hautement favorable à la participation électorale des jeunes aux élections européennes de 2004. En ce qui concerne l'information, le Parlement invite la Commission et les États membres à faire en sorte que, dans le développement ultérieur, des mesures soient prises, en collaboration avec les organisations de jeunesse et les représentants de groupes de jeunes en vue d'obtenir des informations de haut niveau ciblées sur la jeunesse. Il demande qu'une attention particulière soit prêtée aux réseaux d'information de la Commission et que, dans ce contexte, davantage de mesures de formation et d'information soient directement prévues en faveur de ceux qui apportent une formation politique aux jeunes. Les États membres et la Commission sont également appelés à soutenir des mesures qui incitent les jeunes à se faire eux-mêmes fournisseurs d'informations pour la jeunesse. Cela devrait notamment transparaître dans toutes les campagnes actuelles ou à venir sur l'élargissement et les élections européennes de 2004. Le Parlement se prononce également sur l'avenir du programme Jeunesse et appelle la Commission à mettre au point un programme distinct pour la jeunesse avec une dotation financière telle qu'elle puisse satisfaire aux besoins croissants dans ce domaine. Il propose que le plus grand nombre possible de jeunes originaires de pays différents soient associés aux futures mesures dans le domaine de la jeunesse, en faisant en sorte qu'il y ait une représentation équitable de toutes les régions d'Europe y compris celles qui sont les plus défavorisées. Le futur programme Jeunesse devrait, selon lui, promouvoir la participation politique et sociétale des jeunes dans le contexte européen et accorder aux jeunes des espaces de liberté leur permettant de déterminer eux-mêmes les thèmes politiques qu'ils souhaitent développer. Il propose également de faire du mot d'ordre "Vaincre l'exclusion" la base de l'établissement du futur cadre thématique de projets dans le domaine de la jeunesse et préconise à cet égard que l'intégration sociale, la lutte contre la xénophobie, l'apprentissage interculturel, l'environnement, l'art en tant que passerelle de communication, le sport et la mondialisation constituent des thèmes de base à approfondir. Enfin, le Parlement souhaite que la semaine

européenne de la jeunesse 2003 fasse l'objet d'une évaluation approfondie et qu'au sein de cette dernière, l'on crée une journée introductive "Parlement des jeunes" offrant aux jeunes une possibilité de se familiariser à l'activité parlementaire.